

BAROMETRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS 2024

Publié le 13/11/2024

Contentieux

L'activité du tribunal continue d'augmenter d'année sur année tant sur le fond (+ 7 % d'affaires nouvelles et + 2 % d'affaires clôturées), que sur les injonctions de payer (+15 %) et les référés (+ 12 %). Parallèlement, on constate un développement très net de l'ouverture de procédures amiables (essentiellement des conciliations) avec une augmentation de 68% sur les 12 derniers mois par rapport aux 12 mois précédents.

Traitement des difficultés des entreprises

Les douze derniers mois ont vu une hausse importante en matière de prévention et de traitement des difficultés des entreprises, à savoir + 22 % d'ouvertures de mandats ad'hoc et conciliations et + 23 % d'ouvertures de procédures collectives (sauvegardes, redressement ou liquidation judiciaire).

Consultez le Baromètre [ICI](#)

Retrouvez l'ensemble des Baromètres [ICI](#)